

L'Aide-Soignant

Exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier,

Réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution d'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins.

Il participe, dans la mesure de ses compétences, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs.



Pôle sanitaire du Vexin
Centre Hospitalier de Gisors

IFAS

Route de Rouen- B.P.83
27140 GISORS

Secrétariat : 02.32.55.79.05

(du lundi au vendredi de 9h à 12h)

Infirmières enseignantes : 02.32.15.60.03 /
02.32.27.86.23

mail : ecoleas@ch-gisors.fr

Site internet : www.ch-gisors.fr

IFAS de GISORS
Institut de Formation
d'Aide-Soignant

Promouvoir, protéger,
maintenir et restaurer la
santé de la personne dans le
respect de ses droits et de
sa dignité



Tél. : 02.32.55.79.05

Formation

CONTENU

Alternance de la théorie et de la pratique en stage

Théorie : 8 modules (595h) correspondent à l'acquisition des huit compétences du diplôme :

- ⇒ Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne
- ⇒ L'état clinique d'une personne
- ⇒ Les soins
- ⇒ Ergonomie
- ⇒ Relation ; communication
- ⇒ Hygiène des locaux hospitaliers
- ⇒ Transmission des informations
- ⇒ Organisation du travail



Stages : 6 stages (4 semaines/stage) réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales (840h)

- ⇒ Service de court séjour : Médecine
- ⇒ Service de court séjour : Chirurgie
- ⇒ Service de moyen et long séjour : personnes âgées ou handicapées
- ⇒ Service de santé mentale ou service de psychiatrie
- ⇒ Secteur extrahospitalier

En pratique

Scolarité	10 mois
Rentrée	Septembre
Diplôme	Juillet
Congés	3 semaines
Temps de Travail	35h / sem.
Horaires en cours	8h45 / 17h
Horaires en stage	Horaires hospitaliers

MODE D'ACCES

⇒ **Epreuve écrite ou dossier d'admissibilité**

Aucune condition de diplôme n'est requise pour accéder à l'épreuve écrite du concours de sélection

⇒ **Epreuve orale ou entretien d'admission**

BACS PRO ASSP (Accompagnement, Soins et Service à la Personne) et SAPAT (Services Aux Personnes et Aux Territoires), doivent choisir la modalité de sélection souhaitée lors de leur inscription au concours d'entrée en IFAS.

Formation Aide-Soignant en cursus partiel

- ⇒ VAE après validation par le jury de la DRJSCS, intégration des modules non validés
- ⇒ MODULAIRE les candidats titulaires du DEAP, DEAVS, DEAMP, diplôme d'ambulancier ou du CC ambulancier, titre d'assistante de vie aux familles, BAC PRO ASSP ou SAPAT

CONDITION D'ADMISSION

- Être âgé de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection,
- Certificat médical attestant de l'aptitude physique et psychologique à la profession par un médecin agréé,
- Vaccinations à jour,
- Satisfaire aux épreuves de sélection.

IFAS

L'aide-soignant peut exercer en Etablissement de Santé Privé ou Public, Soins à domicile, lieux de vie pour personnes âgées et / ou handicapées....